



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8943^e séance

Mercredi 5 janvier 2022, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Juul. (Norvège)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Sun Zhiqiang
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 28 décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/1103)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et remerciements aux membres sortants

La Présidente (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance officielle du Conseil de sécurité de l'année, je voudrais chaleureusement présenter à tous les membres du Conseil de sécurité, de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Puisque je préside la première séance du Conseil pour l'année 2022, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres : l'Albanie, le Brésil, les Émirats arabes unis, le Gabon et le Ghana. Nous attendons avec intérêt leur participation aux travaux du Conseil. Leur expérience et leur sagesse seront une aide inestimable pour le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

Je saisis également cette occasion pour exprimer la reconnaissance du Conseil aux membres sortants – l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam – pour leurs importantes contributions aux travaux du Conseil durant leurs mandats.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadeur Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de décembre 2021. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Abarry et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 28 décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/1103)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République

islamique d'Iran et les représentants de la République arabe syrienne et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/1103, qui contient le texte d'une lettre datée du 28 décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits sur la liste aujourd'hui, rappelant la dernière note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507) sur les méthodes de travail du Conseil, j'encourage tous les participants, aussi bien membres que non-membres, à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. La note 507 engage également les orateurs à être brefs et à se concentrer sur l'essentiel. Dans cet esprit, les orateurs faisant un exposé sont également encouragés à limiter leurs observations initiales à 10 minutes ou moins. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter pour les inviter à clore leurs observations.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner à nouveau l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres non permanents du Conseil, à savoir l'Albanie, le Brésil, les Émirats arabes unis, le Gabon et le Ghana. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec tous les membres sur cette question importante.

Depuis mon dernier exposé, le 8 décembre 2021 (voir S/PV.8921), le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités de cette dernière en lien avec cette question. Conformément à la pratique établie, j'ai eu, le 29 décembre 2021, comme tous les mois, une conversation téléphonique avec le Directeur général de l'OIAC pour être tenue au courant des derniers faits survenus concernant cette question

et connaître son point de vue à ce sujet. En outre, le Bureau des affaires de désarmement a reçu une lettre de la Mission permanente de la République arabe syrienne, datée du 27 décembre 2021, faisant référence à une lettre envoyée par le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne au Directeur général de l'OIAC concernant les informations contenues dans ses derniers rapports sur les progrès réalisés dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien. Ces informations ont été étudiées attentivement et transmises au Secrétariat technique de l'OIAC.

Comme j'en ai précédemment informé le Conseil, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'influer sur la capacité du Secrétariat technique de l'OIAC à se déployer en République arabe syrienne. Néanmoins, le Secrétariat technique se tient prêt pour les déploiements. En dépit des restrictions de déplacement toujours en vigueur, le Secrétariat technique de l'OIAC poursuit, dans le cadre de son mandat, les activités liées à l'élimination du programme d'armes chimiques syrien et reste en contact avec la République arabe syrienne à cet égard.

L'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC poursuit ses efforts pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes de la République arabe syrienne, conformément à la Convention sur les armes chimiques. J'ai été informée que, pour évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des déclarations de la République arabe syrienne, l'Équipe d'évaluation des déclarations procédait à une évaluation de toutes les informations soumises par la République arabe syrienne, ainsi que des informations recueillies dans le cadre d'autres activités. Les éventuelles lacunes, incohérences ou disparités sont relevées et examinées par l'autorité nationale syrienne, puis signalées aux États parties comme étant des questions en suspens. Une fois que l'autorité nationale syrienne a fourni suffisamment d'informations et d'explications concernant une question en suspens, l'Équipe d'évaluation des déclarations considère que cette question est résolue et, si nécessaire, aide la République arabe syrienne à modifier sa déclaration initiale.

Je crois comprendre que la République arabe syrienne a présenté au total 17 amendements et un certain nombre d'ajouts à sa déclaration initiale. Cependant, sur les 24 questions en suspens ouvertes par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2014, 20 n'ont toujours pas été résolues. Comme l'a signalé le Secrétariat technique de l'OIAC, le fond de ces questions en

suspens pose problème, car il concerne, entre autres, la recherche, la fabrication ou l'armement non déclarés portant sur des quantités inconnues d'armes chimiques, ainsi que des quantités importantes d'agents ou de précurseurs de guerre chimique et des munitions chimiques dont le sort n'a pas encore été pleinement vérifié par le Secrétariat de l'OIAC.

J'ai été informée que le Secrétariat de l'OIAC n'avait pas encore reçu la déclaration demandée à la République arabe syrienne concernant tous les types et toutes les quantités non déclarés d'agents neurotoxiques produits ou transformés en armes dans l'ancienne installation de fabrication d'armes chimiques qui a été déclarée par la République arabe syrienne comme n'ayant jamais été utilisée pour produire ou transformer en armes des agents de guerre chimique.

J'ai aussi été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC n'avait pas encore reçu de réponse de la République arabe syrienne aux demandes d'informations et de documents concernant les dommages causés lors d'une attaque commise le 8 juin 2021 contre une installation militaire qui abritait une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques déclarée. Il n'a pas non plus reçu de réponse à la demande d'informations concernant le déplacement non autorisé et les restes de deux cylindres détruits liés à l'attaque chimique perpétrée à Douma le 7 avril 2018. À cet égard, j'appelle la République arabe syrienne à répondre aux demandes du Secrétariat technique de l'OIAC dans les plus brefs délais.

Comme j'en ai déjà informé le Conseil, depuis avril 2021, le Secrétariat technique de l'OIAC tente de programmer avec l'autorité nationale syrienne la vingt-cinquième série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations à Damas.

Toutefois, j'ai le regret d'informer les membres du Conseil que le Secrétariat technique de l'OIAC n'a pas été en mesure de procéder à ce déploiement en raison du refus persistant de la République arabe syrienne d'octroyer un visa d'entrée à l'un des membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations. J'ai également le regret d'informer le Conseil que les efforts déployés par le Secrétariat technique pour organiser fin octobre 2021 une réunion restreinte avec quelques experts syriens au siège de l'OIAC, à La Haye, n'ont pas abouti.

J'exhorte le Gouvernement de la République arabe syrienne à faciliter l'organisation du déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations et à respecter

la résolution 2118 (2013), notamment en accordant dès que possible un accès immédiat et sans entrave au personnel désigné par le Secrétariat de l'OIAC.

La pleine coopération de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC est essentielle pour régler ces questions en suspens. Comme cela a été souligné à maintes reprises, compte tenu des lacunes, des disparités et des incohérences qui n'ont toujours pas été résolues, le Secrétariat technique de l'OIAC continue d'estimer qu'à ce stade, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète au regard de la Convention sur les armes chimiques.

J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC avait mené la huitième série d'inspections dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques (CERS) de Barzé et de Jamraya du 10 au 17 décembre 2021. Les conclusions de cette série d'inspections seront communiquées en temps opportun. J'ai également été informée que la République arabe syrienne n'avait pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore le dossier concernant la découverte en novembre 2018 d'un produit chimique visé au tableau 2 dans les installations du CERS à Barzé.

S'agissant de la réunion en présentiel entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne, je note que les fonctionnaires chargés des préparatifs sont encore en train de discuter de la date, du lieu, de l'ordre du jour et de la composition des délégations.

Conformément aux précédentes mises à jour faites à l'intention du Conseil, la mission d'établissement des faits de l'OIAC continue d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. J'ai été informée que la mission s'était déployée en République arabe syrienne entre le 28 novembre et le 10 décembre 2021 pour recueillir des informations et mener des entretiens concernant les événements survenus dans la province de Hama le 7 juillet et le 4 août 2017 à Khirbat Masasinah, le 9 août 2017 à Qalib Al-Thawr (Salamiyé), et le 8 novembre 2017 à Al-Balil (Souran). La mission continue d'analyser les informations recueillies lors de ses dernières activités et prépare ses prochains déploiements, qui, comme je l'ai indiqué, dépendront de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Je crois comprendre que l'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses enquêtes sur les événements survenus en République arabe syrienne pour lesquels la mission d'établissement des faits a établi que l'emploi ou l'emploi probable d'armes chimiques avait eu lieu. Elle publiera d'autres rapports en temps voulu, sous réserve de l'évolution de la pandémie de COVID-19. Je saisis cette occasion pour renouveler une fois de plus mon plein appui à l'intégrité, au professionnalisme, à l'impartialité, à l'objectivité et à l'indépendance des travaux de l'OIAC.

En ce qui concerne la décision intitulée « Contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne » (C-25/DEC.9), adoptée le 21 avril 2021, j'ai été informée que, malheureusement, la République arabe syrienne n'avait encore pris aucune des mesures énoncées au paragraphe 5 de la décision EC-94/DEC.2. Je l'invite donc de nouveau à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC à cet égard.

On ne saurait trop le répéter : rien ne peut justifier l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et dans quelques circonstances que ce soit. L'utilisation de ces armes en toute impunité et sans avoir à rendre de comptes constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et un danger pour nous tous. Il est donc impératif de demander des comptes à tous ceux qui utilisent des armes chimiques. Alors que nous entamons une nouvelle année, je réitère mon espoir sincère que les membres du Conseil s'uniront sur cette question. Le Bureau des affaires de désarmement est prêt à apporter tout l'appui et l'assistance qu'il est en mesure de fournir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je me réjouis à la perspective d'un mois fructueux sous votre direction. Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité : l'Albanie, notre voisin le Brésil, les Émirats arabes unis, le Gabon et le Ghana. Je leur souhaite la bienvenue parmi nous. Les

États-Unis d'Amérique sont heureux de collaborer avec les nouveaux membres en tant que partenaires essentiels au cours des deux prochaines années.

En ce qui concerne la question qui nous occupe, je voudrais remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé instructif et de son dévouement à cette question. Les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de ses organes d'enquête, à savoir l'Équipe d'enquête et d'identification et la mission d'établissement des faits, ainsi que l'Équipe d'évaluation des déclarations, restent essentiels. Je félicite la mission d'établissement des faits pour avoir poursuivi ses enquêtes impartiales et indépendantes sur l'emploi présumé d'armes chimiques en Syrie malgré l'obstruction du régime syrien, les obstacles découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les attaques persistantes et sans fondement de certains membres de la communauté internationale contre ces travaux. Le dernier voyage des membres de la mission d'établissement des faits en Syrie, qui s'est achevé le mois dernier, a permis de recueillir des informations essentielles sur quatre cas d'emploi d'armes chimiques en 2017. Grâce à ces informations factuelles, il sera possible d'amener le régime syrien à rendre des comptes pour avoir utilisé des armes chimiques et de faire respecter la Convention sur les armes chimiques, à laquelle tous les membres du Conseil sont des États parties. Comme lors des enquêtes précédentes, les États-Unis d'Amérique appuient fermement les évaluations et les analyses approfondies et impartiales de la mission d'établissement des faits concernant l'emploi présumé d'armes chimiques.

Nous constatons avec une profonde déception que le quatre-vingt-dix-neuvième rapport du Secrétariat technique (voir S/2021/1103) continue de faire état du mépris total de la Syrie pour ses obligations et de ses tentatives délibérées de retarder et d'entraver les travaux de l'OIAC. L'OIAC estime toujours que la déclaration de la Syrie ne peut être considérée comme exacte ni complète, au regard de ses obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013).

Nous ne devons pas nous laisser berner par l'apparente coopération de la Syrie qui continue par ailleurs de brouiller les pistes. Le régime d'Al-Assad n'a pas été sincère ni coopératif avec l'OIAC, malgré les efforts inlassables déployés par cette dernière pour amener la Syrie à résoudre ces problèmes. Depuis près de neuf mois, la Syrie entrave l'organisation du prochain cycle

de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations sur son territoire. Elle n'a pas non plus accepté l'autre solution proposée par l'OIAC, à savoir la tenue d'un nombre limité de réunions à La Haye. Soyons clairs : chaque modification apportée par la Syrie à sa déclaration initiale est le résultat du travail approfondi effectué par l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC pour mettre au jour des incohérences. Le régime syrien n'a fourni aucune de ces informations de son plein gré.

Le respect par Damas de ses obligations internationales est une question qui concerne la paix et la sécurité internationales. Le régime doit notamment accorder au personnel de l'OIAC un accès immédiat et sans entrave afin qu'il puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Récemment, un individu a été arrêté en France en lien avec l'acquisition de matériel lié aux armes chimiques par le régime syrien en 2018. Il s'agit d'accusations préliminaires de complicité pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Cette arrestation est une étape importante pour faire en sorte que les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques répondent de leurs actes.

Les États-Unis d'Amérique réitèrent leur ferme appui à la poursuite des travaux de l'OIAC sur cette question et à tous les efforts visant à mettre en œuvre la résolution 2118 (2013). Il est temps que le régime syrien arrête de tergiverser, mette fin à ses tentatives d'obstruction et honore ses obligations internationales. Il est temps que le peuple syrien puisse obtenir la justice et la paix.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vous et votre équipe pouvez compter sur notre appui. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à nos collègues de l'Albanie, du Brésil, des Émirats arabes unis, du Gabon et du Ghana à la première séance du Conseil de sécurité de cette année. Nous nous réjouissons à la perspective d'une coopération constructive.

Les nouveaux arrivants ont beaucoup de chance aujourd'hui. Dès le premier jour, ils ont l'occasion de se plonger dans l'un des dossiers les plus controversés et les plus politisés inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, le dossier des armes chimiques de la Syrie. C'est un dossier unique en son genre car aucune autre

histoire n'est aussi déconnectée de la réalité et ne fait autant penser à un conte de fées concocté par un auteur de science-fiction que celle-ci. Je vais expliquer ce que je veux dire par là.

Le plus paradoxal est que le dossier chimique syrien n'a aucun lien avec la non-prolifération des armes de destruction massive, et ce, depuis longtemps. Les questions liées à la non-prolifération ont été résolues. En adhérant à la Convention sur les armes chimiques (CIAC), Damas s'est acquitté de bonne foi de toutes ses obligations à cet égard, comme le Secrétaire général l'a signalé au Conseil de sécurité en juin 2014 (voir S/PV.7212). L'élimination des capacités chimiques militaires de la Syrie a été confirmée en 2016 par le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Conférence des États parties.

Aucune preuve réelle et scientifiquement corroborée du contraire n'a été présentée au Conseil pendant toutes ces années. Les véritables experts ne peuvent pas, en toute bonne foi, considérer comme des preuves les vidéos manifestement mises en scène fournies par des organisations non gouvernementales engagées politiquement et créées spécifiquement pour combattre le Gouvernement syrien, telles que les tristement célèbres Casques blancs. Dans ces vidéos, des personnes sans équipement de protection chimique manipulent des substances toxiques et les victimes présumées présentent des symptômes complètement différents des effets habituels des armes chimiques.

Il semblerait que le Directeur général de l'OIAC, M. Arias, et le Secrétariat technique devraient avoir leur mot à dire sur cette question. Malheureusement, il y a de moins en moins d'espoir pour eux, car ils sont profondément embourbés dans le scandale qui entoure le rapport de la mission d'établissement des faits sur l'incident survenu à Douma en avril 2018, dont la version finale a été radicalement révisée pour le rendre plus antisyrrien, sous la pression de certaines délégations. C'est purement et simplement de la fraude. Cela a été confirmé et continue d'être confirmé par plusieurs sources, y compris d'anciens inspecteurs de l'OIAC qui ont directement participé à l'enquête. Les tentatives de ces inspecteurs pour amener les dirigeants de l'OIAC à enquêter sur ce qui s'est passé n'ont abouti qu'à leur persécution pour leur recherche de la vérité. Le Secrétariat technique refuse de prendre toute mesure pour rectifier la situation ou au moins en discuter, y compris en consultant le Conseil scientifique consultatif de l'OIAC.

Malheureusement, au lieu d'admettre et de corriger ces erreurs évidentes, le Directeur général continue de violer ouvertement, année après année, les dispositions de la CIAC, dont il est censé protéger l'intégrité. Plus précisément, il se vante d'utiliser une méthodologie défectueuse qui viole les dispositions de la Convention, en s'appuyant sur des informations recueillies à distance et provenant de sources biaisées.

En conséquence, la situation ne fait qu'empirer, avec l'apparition de nouveautés très discutables. Par exemple, dans le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui (voir S/2021/1103), le Directeur général indique qu'en novembre-décembre 2021, la mission d'établissement des faits a recueilli des informations et mené des entretiens concernant des faits survenus dans un certain nombre de localités en Syrie en 2017. Le bon sens suggère que de telles enquêtes a posteriori ne peuvent pas, par définition, être recevables. Comment peut-on reconstituer la chaîne des événements quatre ans après qu'ils se soient produits, surtout compte tenu de l'évolution de la situation militaire en Syrie ? Quels témoins oculaires peut-on trouver ? De quels détails peuvent-ils se souvenir ? Cela est d'autant plus regrettable quand on se souvient des efforts considérables que nous avons déployés, avec les Syriens, pour traîner les inspecteurs obstinés de la mission d'établissement des faits sur le site de l'attaque présumée survenue à Douma en 2018.

À cette époque, nos collègues occidentaux n'ont pas eu besoin d'enquête. Non seulement ils ont immédiatement rejeté la faute sur le Gouvernement Al-Assad, et ce, malgré le fait que nous avions mis en garde contre une provocation des insurgés syriens la veille des faits présumés, mais ils ont également lancé une attaque, à l'aide de missiles, contre des installations du Gouvernement syrien prétendument liées à la fabrication d'armes chimiques sans l'autorisation du Conseil de sécurité. Sans autorisation du Conseil de sécurité, ils ont lancé des missiles contre des cibles gouvernementales supposément liées à l'utilisation d'armes chimiques. Si l'on tient compte du fait que nous connaissons en détail les tractations sournaises que je viens de mentionner, on ne peut qualifier ce qui s'est passé que de provocation politique soigneusement planifiée. D'ailleurs, notre collègue des États-Unis vient de dire que les faits recueillis par la mission d'établissement des faits en novembre 2021 démontrent la nature criminelle du régime d'Al-Assad, mais d'où viennent ces informations et ces faits ? Ils n'ont pas encore été rendus publics, à moins qu'elle ne les ait écrits elle-même, bien sûr.

Pour donner au Conseil une image complète, il est important de mentionner les activités illégitimes de l'Équipe d'enquête et d'identification, qui travaille à distance pour approuver les yeux fermés des rapports hostiles à la Syrie peu convaincants, basés sur des vidéos et des informations provenant de groupes anti-syriens. Il convient également de rappeler la campagne lancée par nos collègues occidentaux concernant la déclaration initiale de la Syrie, qui a eu pour résultat de priver la Syrie, sous un faux prétexte, d'un certain nombre de droits et privilèges à l'OIAC, en violation flagrante de la Convention sur les armes chimiques.

Néanmoins, même après tout cela, le Gouvernement syrien, qui fait preuve d'une grande retenue, reste prêt à dialoguer avec l'OIAC. Toutefois, le fait est que cette coopération est entravée par le Secrétariat technique lui-même, qui essaie de rejeter la faute sur Damas en ce qui concerne le travail de l'Équipe d'évaluation des déclarations. La Syrie a clairement indiqué qu'elle était prête à recevoir l'Équipe sur son territoire pour le vingt-cinquième cycle de consultations. Or, comme nous l'avons appris, ce cycle a une fois de plus été reporté par la direction du Secrétariat technique pour des motifs artificiels et ouvertement politisés. Il prétend en effet que la mission ne peut pas se rendre dans le pays parce que l'un de ses membres n'a pas obtenu de visa. Le prétexte choisi par le Secrétariat technique la dernière fois n'était pas moins absurde : en été, il était supposément impossible de se rendre en Syrie à cause de la chaleur.

Il est essentiel de comprendre que le dialogue avec l'Équipe d'évaluation des déclarations fait partie des obligations volontaires et bilatérales que la Syrie a contractées. J'insiste sur le mot « volontaires ». La nature même du mandat de l'Équipe d'évaluation des déclarations ne prévoit aucun type de fonctions d'enquête. Son rôle est simplement d'aider la Syrie à préparer sa déclaration initiale. Elle n'a pas le pouvoir de mener des enquêtes a posteriori.

Par ailleurs, les travaux préparatoires se poursuivent en vue d'une rencontre entre M. Mekdad, le Ministre syrien des affaires étrangères, et M. Arias, le Directeur général de l'OIAC. M. Arias a été invité à se rendre à Damas, car il serait très important qu'il se fasse une idée de la situation sur le terrain. Les autorités syriennes feraient-elles cela si elles ne voulaient pas traiter avec l'OIAC ou avaient quelque chose à cacher ? Et pourquoi M. Arias refuse-t-il de se rendre en Syrie ?

De manière générale, je dois dire que le nombre de questions à poser à M. Arias ne cesse d'augmenter. Sa dernière apparition devant le Conseil de

sécurité (voir S/PV.8785) nous a laissé un arrière-goût désagréable. Il a tenté de dissimuler par tous les moyens possibles les disparités figurant dans le rapport susmentionné sur Douma, d'une part, et de justifier le recours aux méthodes de travail à distance employées par le Secrétariat technique lorsqu'il collecte des éléments de preuve, d'autre part. Qui plus est, il a essayé sans sourciller de déformer le contenu de la note verbale envoyée par la Représentation permanente de la Russie auprès de l'OIAC en lien avec ce rapport. Néanmoins, nous considérons qu'il est important de continuer à exiger de M. Arias des explications claires et logiques sur la situation actuelle qui risque de conduire l'OIAC à sa perte. Nous insistons seulement pour qu'il applique complètement les dispositions de la Convention sur les armes chimiques. Nous entendons également le faire à nouveau au Conseil de sécurité en l'invitant à revenir à l'une de nos séances.

Il y a un autre aspect très important qu'il convient d'évoquer pour comprendre l'évolution du dossier chimique. En mettant en avant les prétendues violations commises par les autorités syriennes, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat technique de l'OIAC ferment, en fait, les yeux sur la question de l'utilisation d'armes chimiques par des terroristes en Syrie et dans les États voisins. Je veux juste mentionner le rapport de novembre de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, qui contient une multitude de preuves concernant l'emploi par Daech d'armes chimiques en Iraq en 2014 et 2016. Plus précisément, Daech a utilisé le laboratoire de l'université de Mossoul pour mener des activités de recherche-développement en matière chimique.

Ces faits relèvent des paragraphes 18 et 19 de la résolution 2118 (2013) et sont soumis au paragraphe 12 de la résolution selon laquelle une telle information doit être communiquée aux États Membres. Or, à ce jour, nous n'avons rien reçu sur ce sujet. Pourtant, il s'agit d'une information très importante qui montre clairement que des armes chimiques pourraient être propagées parmi les terroristes et qu'ils pourraient les utiliser à tout moment pour une provocation à l'arme chimique.

Pour résumer, le prétendu dossier chimique syrien n'a plus la moindre apparence d'impartialité et d'établissement objectif de faits qui pourraient confirmer l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un levier que les collègues occidentaux peuvent

utiliser pour critiquer le pays et tenter de prouver ce qui ne peut l'être, au mépris même des lois de la physique, de la chimie et de la logique élémentaire.

Voilà la situation à laquelle mes collègues du Conseil devront faire face ces prochains temps. Il faut bien sûr se préparer à entendre les accusations les plus enragées contre la Russie pour avoir prétendument sapé l'autorité de l'OIAC. Nous voudrions croire que ce sujet, qui est devenu un casse-tête pour tout le monde, prendra une tournure objective et factuelle au moins d'ici la fin de votre mandat au Conseil, Madame la Présidente. Si la Norvège, avec nous et d'autres délégations raisonnables, peut y contribuer, les Syriens ordinaires et leurs voisins n'en seront que plus reconnaissants.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je félicite la Norvège de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2022.

Je vous assure, Madame la Présidente, de la coopération et de l'appui du Kenya. Je souhaite également remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé.

Comme il s'agit de notre première séance en 2022, nous souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité à nos collègues de l'Albanie, du Brésil, des Émirats arabes unis, du Gabon et du Ghana. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec chacune et chacun d'entre eux cette année.

Constatant qu'il n'y a pas eu d'évolution notable dans ce dossier depuis la dernière séance du Conseil (voir S/PV.8921), je vais répéter les positions déjà connues du Kenya sur cette question.

Le Kenya est convaincu que la conclusion rapide des enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie permettra au Conseil de sécurité de mieux appuyer le peuple syrien dans sa quête d'une paix durable. Nous nous félicitons de la prorogation de l'Accord tripartite entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la République arabe syrienne, qui couvrira la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 inclus. Nous encourageons une même coopération et des échanges sincères entre la République arabe syrienne et le Secrétariat technique de l'OIAC, en particulier en ce qui concerne les lacunes, les incohérences et les disparités constatées qui n'ont toujours pas été résolues.

Le Kenya réaffirme son appui au mandat de l'OIAC, qui assume une grande responsabilité en tant qu'organe chargé de l'application de la Convention sur les armes chimiques. L'OIAC doit rester transparente, libre de toute politisation et capable de résister à un examen minutieux.

Nous réaffirmons la position de principe du Kenya selon laquelle l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit et par qui que ce soit, constitue une grave violation du droit international. Aucune cause ne pourra jamais justifier l'utilisation d'une quelconque arme de destruction massive par quiconque et dans quelques circonstances que ce soit.

Enfin, nous réaffirmons notre ferme conviction selon laquelle la solution à long terme à la situation en Syrie ne peut être obtenue que par un dialogue politique inclusif dirigé et pris en main par les Syriens. Le Kenya est solidaire du peuple syrien dans cette entreprise.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, et puisque c'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité sous votre présidence, Madame la Présidente, qu'il me soit permis de vous féliciter et de souhaiter à la Norvège une présidence couronnée de succès. En tant que nouveau membre du Conseil, mais collaborateur de longue date de la Norvège sur plusieurs questions multilatérales d'intérêt commun, je tiens à vous assurer de la coopération du Ghana au cours de ce mois.

Je remercie également M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de sa participation à la séance d'aujourd'hui en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, et de son exposé éclairant au Conseil. Ma délégation se félicite également de la lettre du Secrétaire général figurant dans le document S/2021/1103, qui transmet le quatre-vingt-dix-neuvième rapport mensuel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), pour la période allant du 24 novembre au 23 décembre 2021, sur l'application de la résolution 2118 (2013) et des décisions pertinentes du Conseil exécutif de l'OIAC en ce qui concerne l'élimination des armes chimiques syriennes. De même, je souhaite chaleureusement la bienvenue aux représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à la présente séance, et me réjouis de leur participation.

Puisque que nous examinons cette question, le Ghana tient à réaffirmer sa conviction que l'emploi d'armes chimiques est la violation la plus grave de la

Convention sur les armes chimiques. Dans ce contexte, nous rappelons que la communauté internationale condamne avec une grande fermeté un tel emploi par quiconque et en quelque circonstance que ce soit. Nous réaffirmons donc que tout emploi d'armes chimiques est inacceptable et constitue une violation grave des normes et règles de la société moderne des nations.

À cet égard, ma délégation tient à insister sur deux éléments.

Premièrement, le Ghana encourage vivement la République arabe syrienne, État partie à la Convention sur les armes chimiques, dont les actions ont fait l'objet de décisions du Conseil exécutif de l'OIAC et du Conseil, à coopérer pleinement avec les entités désignées, conformément à ses obligations.

Deuxièmement, l'emploi d'armes chimiques a des conséquences et ceux qui y ont recours doivent répondre de leurs actes. À cet égard, le Ghana appuie tous les efforts visant à garantir l'application du principe de responsabilité pour les violations de la Convention survenues en Syrie. L'établissement des responsabilités est crucial pour contraindre au respect des règles, dissuader l'emploi d'armes chimiques dans le monde et restaurer la confiance de la communauté internationale dans les normes et règles qui sous-tendent le régime de non-prolifération.

Pour terminer, nous encourageons la République arabe syrienne à fournir les informations demandées et les éclaircissements nécessaires pour remédier aux lacunes et aux incohérences qui subsistent dans sa déclaration initiale et les déclarations ultérieures concernant son stock d'armes chimiques. Nous espérons que ses droits et privilèges en vertu de la Convention sur les armes chimiques, qui ont été suspendus, pourront être rétablis dès que possible, une fois que les questions pendantes auront été réglées et closes. En tant qu'État partie à la Convention, le Ghana est prêt à apporter son partenariat et son concours aux fins de l'élimination des armes chimiques en Syrie.

M. Sun Zhiqiang (Chine) (*parle en chinois*) : Avant toute chose, nous félicitons la Norvège de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Aujourd'hui se tient la première séance publique du Conseil de cette nouvelle année. Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à ses nouveaux membres : l'Albanie, le Brésil, les Émirats arabes unis, le Gabon et le Ghana. Nous nous réjouissons à la perspective de renforcer notre coopération avec eux, dans l'intérêt d'une plus grande unité au sein du Conseil et

de l'exécution efficace de son mandat. La Chine remercie également le Viet Nam, la Tunisie, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines et l'Estonie de leurs contributions aux travaux du Conseil ces deux dernières années. Enfin, je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Selon le dernier rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2021/1103), le Secrétariat technique a mené la huitième série d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques du 10 au 17 décembre 2021 ; l'Accord tripartite conclu entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'OIAC et la Syrie a été prorogé jusqu'au 30 juin ; et les préparatifs de la rencontre en personne entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés ont commencé. La Chine se félicite de ces avancées et encourage le Secrétariat technique à maintenir ses échanges et sa coopération avec la Syrie.

Nous prenons note du récent déploiement en Syrie de la mission d'établissement des faits de l'OIAC, pour une enquête de deux semaines. Nous espérons qu'elle œuvrera dans le strict respect des dispositions de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Quant à la vingt-cinquième série de consultations techniques, nous espérons que le Secrétariat technique tiendra compte des préoccupations de l'État partie en ce qui concerne la question des visas, et qu'il se montrera ouvert et souple pour éviter une impasse dans les discussions.

À cet égard, je voudrais poser une question. Compte tenu du refus de la Syrie de délivrer un visa à seulement un membre de l'Équipe d'évaluation des déclarations, serait-il possible que le Secrétariat technique lui trouve un remplaçant, ou commence par déployer en Syrie les autres membres de l'Équipe pour les consultations ?

La CIAC constitue la base et la référence pour traiter les questions liées aux armes chimiques. Malheureusement, ces dernières années, au mépris des dispositions de la Convention et de la traditionnelle recherche d'un consensus, certains pays ont imposé un vote sur la question de l'établissement des responsabilités dans le dossier chimique syrien, alors qu'un consensus était loin d'être atteint entre les parties. Citons par exemple la création de l'Équipe d'enquête et d'identification, qui outrepassa le mandat de la CIAC, ou la suspension des droits de la Syrie en qualité d'État partie.

De telles actions sapent l'autorité de l'OIAC, empoisonnent l'atmosphère et érodent la confiance mutuelle entre les États parties. La Chine exhorte les pays concernés à changer de cap et à cesser de politiser les travaux de l'OIAC. Nous espérons également que le Secrétariat technique et, en particulier, le Directeur général resteront objectifs et impartiaux dans leurs travaux, écouteront largement les opinions exprimées et contribueront à privilégier l'unité et la coopération entre les États parties, plutôt que la division et la confrontation.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Nous vous présentons tous nos vœux de succès pour le mois qui commence. Vous pouvez compter sur la coopération du Brésil. Ma délégation remercie de son exposé la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole au Conseil sur cette question, je tiens à réaffirmer le ferme attachement du Brésil à l'action de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Le Brésil condamne avec la plus grande fermeté l'emploi d'armes de destruction massive, notamment les armes chimiques, où que ce soit, par qui que ce soit et en quelques circonstances que ce soit. Nous sommes donc favorables à une OIAC forte, transparente et indépendante.

La Convention sur les armes chimiques (CIAC) est l'étalon-or des régimes multilatéraux sur les armes de destruction massive. Elle a établi une interdiction complète, juridiquement contraignante et non discriminatoire et est dotée d'un mécanisme de vérification complet et efficace. Il est regrettable que, en dépit de ce mécanisme institutionnel, nous soyons toujours témoins de l'emploi d'armes chimiques dans différentes régions du monde. Cette année, nous célébrons le trentième anniversaire de l'adoption de la CIAC à la Conférence du désarmement. Puisse ce jalon être pour les États parties l'occasion de renouveler leur attachement aux objectifs de la Convention et d'en renforcer le mécanisme de vérification, afin de garantir son impartialité incontestable.

Je tiens également à réaffirmer le ferme attachement du Brésil à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de solution

militaire au conflit syrien et exprimons une nouvelle fois notre détermination à promouvoir un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, sous l'égide de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015).

Les armes chimiques sont totalement incompatibles avec le droit international humanitaire et ne doivent donc avoir aucune place dans les pratiques et doctrines du monde d'aujourd'hui. L'emploi de ces armes viole les accords internationaux et fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Les cas y relatifs doivent être traités en toute transparence et faire l'objet d'enquêtes minutieuses et impartiales, conformément à la CIAC. Nous estimons que le Secrétariat technique de l'OIAC joue un rôle irremplaçable pour élucider ces faits. Sa capacité de s'en acquitter doit être protégée et, si nécessaire, constamment améliorée.

L'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne constitue la première utilisation avérée d'armes de destruction massive au XXI^e siècle. Cette terrible réalité représente un recul majeur de l'engagement international envers les principes du droit international humanitaire. Au cours des dernières années, le Brésil a analysé en profondeur les rapports publiés par la mission d'établissement des faits, le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et l'Équipe d'enquête et d'identification sur les incidents liés à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Compte tenu de la gravité des faits, nous réaffirmons que toutes les enquêtes relatives à ces attaques doivent être impartiales, équilibrées, techniques et complètes.

Il est également important de noter que, si le Brésil a soutenu l'adoption de la décision C-25/DEC.9 lors de la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties à la CIAC, il l'a fait dans l'espoir que l'application des mesures qui y sont prévues contribuerait à rétablir le respect de la Convention par la Syrie. Nous continuons à plaider pour la nécessité de rétablir la confiance entre l'Organisation et la République arabe syrienne, ce qui constituerait une étape fondamentale pour surmonter la regrettable politisation qui a sapé la culture du consensus au sein de l'OIAC et de ses organes décisionnels.

Le Brésil se félicite des efforts déployés récemment par le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés pour tenir une réunion en présentiel. C'est le genre d'approche constructive qui permet de renforcer la confiance et d'ouvrir la voie à la consolidation d'un dialogue global et efficace. Nous nous félicitons également de la prolongation de l'accord tripartite entre la République arabe

syrienne, l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui facilite les activités mandatées par l'Organisation en Syrie.

Enfin, nous encourageons le Gouvernement syrien à accorder un accès total aux équipes d'experts de l'OIAC, notamment en leur délivrant les visas nécessaires. Dès que les restrictions de voyage dans le monde commenceront à être levées, nous attendons avec impatience le déploiement de nouvelles inspections sur place, ce qui pourrait contribuer à faire avancer la conclusion du dossier syrien.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous adresser mes félicitations, Madame la Présidente, et d'exprimer notre plein soutien à votre présidence. Je souhaite également la bienvenue à nos cinq nouveaux collègues au Conseil et je remercie nos cinq collègues sortants pour leur contribution.

Nous tenons à remercier la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, pour sa mise à jour.

Nous avons pris note du contenu du quatre-vingt-dix-neuvième rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), présenté au Conseil conformément à la résolution 2118 (2013) (voir S/2021/1103).

Nous attendons avec impatience le rapport sur la dernière série d'inspections menées par le Secrétariat dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques syrien. Nous avons pris note de la présentation par la République arabe syrienne, le 16 décembre, de son quatre-vingt-dix-septième rapport mensuel, détaillant les activités entreprises pour mettre en œuvre ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Nous avons également noté que l'accord tripartite entre la République arabe syrienne, l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui facilite les activités du Secrétariat en Syrie, a été prorogé de six mois supplémentaires.

Nous encourageons la poursuite de l'engagement entre la Syrie et le Secrétariat technique de l'OIAC afin de traiter et résoudre toutes les questions pertinentes relatives aux armes chimiques.

La position de l'Inde sur les questions liées à l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques est bien connue. Notre position de principe est que la CIAC est un instrument de désarmement

unique en son genre et non discriminatoire pour l'élimination d'une catégorie entière d'armes de destruction massive. L'Inde attache une grande importance à la CIAC et défend sa mise en œuvre complète, efficace et non discriminatoire. Nous appuyons les efforts collectifs consentis par toutes les parties pour garantir que la crédibilité et l'intégrité de la Convention soient pleinement préservées.

L'Inde est opposée à l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit, à tout moment et en toutes circonstances. L'Inde a toujours maintenu que toute enquête sur l'utilisation d'armes chimiques doit être impartiale, crédible et objective. Elle doit suivre scrupuleusement les dispositions et les procédures inscrites dans la Convention et être conduite conformément au délicat équilibre des pouvoirs et des responsabilités qu'elle consacre pour établir les faits et parvenir à des conclusions fondées sur des preuves. Il faut s'y conformer.

L'Inde a également mis en garde à plusieurs reprises contre la possibilité que des entités et des individus terroristes aient accès à des armes chimiques, y compris dans la région. Les rapports de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à répondre de ses crimes ont également évoqué les déploiements répétés d'armes chimiques par des groupes terroristes proscrits par l'ONU et ceux affiliés à l'EIIL contre des populations civiles entre 2014 et 2016. L'EIIL reste actif dans de vastes étendues de la Syrie, où le groupe cherche à reconstruire ses capacités de combat. Par conséquent, les allégations d'utilisation d'armes chimiques doivent faire l'objet de la plus grande attention.

L'Inde continue de croire que des progrès sur d'autres volets pourraient contribuer à une éventuelle avancée en ce qui concerne le processus politique en Syrie, comme le préconise la résolution 2254 (2015).

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous sommes ravis de vous voir à la présidence, Madame la Présidente, et je tiens à vous souhaiter, à vous-même et à votre équipe, un excellent mois à venir. Je souhaite également faire écho à vos remarques concernant votre prédécesseur, l'Ambassadeur Abarry, et son excellente présidence du Conseil pendant le mois de décembre. Je voudrais souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues et féliciter les membres sortants.

Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, pour sa contribution et son exposé informatif aujourd'hui, comme toujours.

Le quatre-vingt-dix-neuvième rapport du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2021/1103) nous montre une fois de plus que, malgré tous les efforts du Secrétariat technique de l'OIAC, aucune avancée n'a été enregistrée dans le dossier syrien. C'est une question très préoccupante. Comme l'indique clairement le rapport, le travail effectué par l'Équipe d'évaluation des déclarations pour évaluer que les déclarations de la Syrie sont exactes et complètes est essentiel. Ce travail a été au cœur des 17 amendements et des nombreux compléments apportés à la déclaration.

Il s'agit de questions substantielles liées à la recherche, à la production et à la militarisation non déclarée, de quantités inconnues d'armes chimiques et de quantités importantes d'agents de guerre chimique ou de précurseurs et de munitions chimiques. Elles sont au cœur même des graves préoccupations liées au fait que la Syrie continue de détenir des armes chimiques. C'est ce qui rend si grave le retard de sept mois du vingt-cinquième cycle de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et les autorités syriennes. Les efforts de la Syrie pour interférer dans la sélection des experts par l'OIAC, empêchant ainsi leur déploiement, sont inacceptables.

Le Conseil doit maintenir un message fort et clair en respectant les exigences qu'il a énoncées dans la résolution 2118 (2013). La Syrie doit coopérer pleinement avec l'OIAC, accepter le personnel désigné par l'OIAC dans le cadre de ses travaux et lui accorder un accès immédiat et sans entrave. La Syrie ne peut pas choisir lesquelles de ses obligations juridiques elle est prête à accepter.

De même, l'OIAC doit bénéficier de notre soutien total dans son travail professionnel et impartial pour résoudre les nombreuses questions en suspens. Nous nous félicitons de la huitième série d'inspections des installations de Barzé et de Jamraya du Centre d'études et de recherches scientifiques syrien et nous en attendons les résultats. Nous notons que la Syrie n'a toujours pas donné d'explications adéquates sur le produit chimique visé au tableau 2 trouvé sur le site de Barzé en novembre 2018.

Nous saluons également le travail en cours de la mission d'établissement des faits et les inspections qu'elle a effectuées en décembre sur quatre sites liés à

une possible utilisation d'armes chimiques en 2017. Nous attendons les résultats de ces travaux en temps voulu. L'Équipe d'enquête et d'identification poursuivra également ses travaux en 2022.

Ce n'est que si la Syrie coopère véritablement et sérieusement avec l'OIAC que nous pourrions être assurés que l'ensemble de ses stocks d'armes chimiques ont été déclarés et détruits de manière vérifiable, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013).

Par conséquent, nous appuyons la proposition tendant à organiser une réunion bilatérale entre le Directeur général Arias et le Ministre Mekdad. Il est essentiel que des discussions franches et sérieuses soient menées à cette occasion en vue de sortir de l'impasse actuelle et pour que des progrès réels puissent être réalisés pour ce qui est de toutes les questions en suspens. Nous espérons que cette réunion aura lieu le plus tôt possible.

L'Irlande continuera à appuyer tous les efforts déployés par l'OIAC et le Conseil de sécurité pour régler les questions en suspens liées à ce dossier.

M. de Rivière (France) : Je souhaite tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à cette fonction et vous dire le plein soutien de la France. Je souhaite également saluer la présence parmi nous de cinq nouveaux membres non permanents et leur dire très chaleureusement que la France sera à leurs côtés pendant les deux années qui viennent. Je tiens enfin à remercier M^{me} Nakamitsu pour son exposé.

Pourquoi sommes-nous réunis aujourd'hui ? La raison en est simple. Parce que le 30 août 2013, le régime syrien a utilisé des armes chimiques contre sa propre population, faisant plus de 1000 victimes – femmes, enfants, vieillards – dans la Ghouta, dans la banlieue de Damas. Parce que le Conseil de sécurité, suite à cela, a adopté à l'unanimité la résolution 2118 (2013), exigeant le désarmement complet et vérifiable de l'arsenal chimique syrien, ce qui, au passage, ne donnait alors lieu à aucun déni des faits. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Parce qu'enfin, depuis plus de huit ans, il a été impossible au Conseil, comme à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et aux différents mécanismes mis en place, d'obtenir cela. Non seulement le régime syrien ne coopère pas, mais il a, depuis 2013, recouru de nouveau à l'arme chimique. Tout cela, n'est, hélas, pas un conte de fées. Ce sont juste des faits, et ce sont des faits qui doivent être qualifiés de crimes contre l'humanité.

Aujourd'hui, en janvier 2022, le régime syrien refuse toujours de coopérer. Il ne délivre pas les visas nécessaires. Il continue de vouloir interférer dans le choix des inspecteurs. L'équipe d'évaluation de la déclaration initiale n'a toujours pas pu être déployée. Il y a une volonté très claire de faire obstruction. Manifestement, le régime ne souhaite pas que la lumière soit faite sur sa déclaration initiale.

Cela n'est pas acceptable. La Syrie a des obligations de coopération, inscrites dans la Convention sur les armes chimiques et dans la résolution 2118 (2013), adoptée, je le rappelle, à l'unanimité par le Conseil. Elle doit les respecter. Si la Syrie souhaite voir ses droits et privilèges restaurés à l'OIAC, elle doit coopérer.

Je tiens une nouvelle fois à saluer le travail remarquable du Secrétariat technique de l'OIAC. Face à l'obstruction du régime et face à la calomnie, le Secrétariat technique fait preuve de ténacité et d'un grand professionnalisme. Les campagnes de désinformation à son encontre doivent cesser. Elles déshonorent leurs auteurs.

Chacun sait la culpabilité du régime syrien et les actes ignobles dont il est responsable. C'est pourquoi la France est engagée fermement dans la lutte contre l'impunité. Les victimes se tournent aujourd'hui vers les juridictions nationales. Je le dis avec gravité : il n'y aura pas de répit pour les criminels. C'est le message que nous défendons avec nos partenaires, au sein du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vous et votre équipe pouvez compter sur l'appui de la délégation mexicaine. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Abarry et son équipe pour le travail qu'ils ont accompli à la tête du Conseil de sécurité en décembre.

Je voudrais en outre souhaiter la bienvenue aux délégations de l'Albanie, du Brésil, des Émirats arabes unis, du Ghana et du Gabon, avec lesquelles nous espérons collaborer très étroitement cette année. Je tiens également à remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Le Mexique prend note du rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2021/1103) et des inspections qui ont eu lieu en décembre dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques

à Barzé et à Jamraya. Nous attendons avec intérêt les résultats de ces inspections. Nous nous félicitons également de la nomination de représentants de la Syrie et de l'OIAC chargés d'organiser une réunion entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères.

En revanche, nous déplorons les obstacles bureaucratiques qui continuent d'avoir une incidence négative sur les travaux de l'OIAC, notamment le refus de délivrer des visas à tous les membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations.

Le Mexique appelle une fois de plus la Syrie à coopérer de manière constructive avec l'OIAC afin de clarifier les 20 questions en suspens relatives à sa déclaration initiale.

Nous prenons note avec inquiétude des éclaircissements peu concluants qui ont été donnés en ce qui concerne les agents chimiques fabriqués dans une installation qui n'avait pas été déclarée précédemment, des explications concernant le mouvement non autorisé de cylindres de chlore détruits lors d'une attaque et liés aux faits survenus à Douma, ainsi que de la présence de traces de produits chimiques dans l'installation de Barzé.

Nous nous félicitons de la prorogation de l'Accord tripartite conclu entre l'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la Syrie pour une période de six mois. Nous demandons instamment que ces prorogations portent sur des périodes plus longues afin que les organismes des Nations Unies puissent planifier leurs activités avec plus de certitude.

Le Mexique réitère sa pleine confiance et son appui à l'OIAC et à ses investigations. Nous réaffirmons notre condamnation de l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient l'auteur ou les circonstances.

Enfin, nous exhortons les États à coopérer avec l'OIAC dans ses travaux et à promouvoir la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil afin de mettre un terme à ce conflit.

M. Biang (Gabon) : Je vous félicite, Madame la Présidente, pour votre présidence du Conseil ainsi que pour la façon dont vous conduisez nos travaux. Je puis vous assurer du soutien de ma délégation tout au long de votre présidence. Je voudrais également vous remercier, ainsi que les collègues qui ont pris la parole, pour les paroles aimables de bienvenue à l'égard de mon pays, ainsi qu'à l'égard des nouveaux membres du Conseil. Je salue

la présence parmi nous de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, et la remercie pour son exposé.

L'examen du quatre-vingt-dix-neuvième rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2021/1103), soumis en application de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, est une occasion opportune pour réaffirmer notre attachement à la lutte contre les armes chimiques et notre engagement pour le désarmement. Il est évident pour mon pays que l'utilisation des armes chimiques, quel qu'en soit le prétexte, constitue une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

Nous notons les déclarations faites par la République arabe syrienne concernant la destruction de 27 installations de production d'armes chimiques ainsi que la destruction des armes chimiques que le Gouvernement syrien a déclaré avoir été transférées hors de son territoire, en 2014.

Nous demeurons néanmoins préoccupés par les nombreuses questions en souffrance liées à la déclaration initiale de la Syrie, une quantité résiduelle ayant été résolue, huit ans après la mise en place de la mission d'établissement des faits. Il est également préoccupant pour ma délégation de voir les difficultés rencontrées par les experts pour se déployer sur le terrain, en raison non seulement de l'évolution de la pandémie, mais aussi des difficultés liées à la délivrance des visas d'entrée par les autorités syriennes.

Il nous paraît crucial de soutenir les efforts de l'OIAC et d'encourager la poursuite de la coopération entre le Secrétariat technique de l'OIAC et l'Autorité nationale syrienne, afin de trouver les solutions aux questions pendantes.

Pour terminer, nous saluons l'Accord tripartite signé entre l'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Gouvernement syrien, permettant le prolongement, pour une période de six mois supplémentaires, d'une collaboration, que nous espérons plus constructive, tout en réitérant notre appui au mandat de l'OIAC.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter sincèrement, Madame la Présidente, pour l'accession de la Norvège à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je vous souhaite plein succès dans la gestion

des affaires du Conseil. Je remercie également M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé.

Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole en tant que membre du Conseil de sécurité, il me plaît de souligner que les Émirats arabes unis n'épargneront aucun effort durant leur mandat pour s'acquitter de leur responsabilité au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en espérant qu'ensemble, nous pourrions répondre aux aspirations de tous les peuples du monde. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les États Membres qui ont rejoint le Conseil. Je souhaite tout le succès possible à tous les membres au cours de la période à venir. Je tiens également à remercier tous les membres du Conseil de leurs paroles de bienvenue.

En ce qui concerne le sujet qui nous occupe aujourd'hui, le dossier chimique syrien, je voudrais me concentrer sur les aspects suivants.

Premièrement, il importe de souligner que notre responsabilité fondamentale et notre objectif final sont de protéger l'humanité des conséquences atroces de l'emploi d'armes chimiques. Nous rappelons que cette responsabilité est au cœur de la Convention sur les armes chimiques, pour le bien de l'ensemble de l'humanité et en vue d'exclure complètement la possibilité de l'emploi d'armes chimiques. À cet égard, nous soulignons la position fondée sur les principes des Émirats arabes unis, qui consiste à rejeter et condamner catégoriquement l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances, car il constitue une violation flagrante des dispositions de la Convention et du droit international. Il constitue également une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, pour réaliser des progrès concrets sur ce dossier, nous devons, par principe, ne pas politiser cette question et nous montrer disposés à engager un dialogue constructif. Dans cette optique, les Émirats arabes unis soulignent l'importance de la communication et du dialogue entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Syrie afin d'envisager et de trouver les moyens de faire avancer ce dossier. Dans ce contexte, mon pays appelle les parties concernées à travailler ensemble sur la base des principes établissant le caractère technique de l'OIAC, notamment le consensus et la non-politisation, et à faciliter la visite de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC en Syrie.

Troisièmement, les armes chimiques doivent être complètement éliminées, et personne ne doit y avoir accès ou les utiliser, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Syrie. Le risque que de telles armes ne tombent entre de mauvaises mains, comme celles de l'organisation terroriste Daech ou d'autres groupes criminels, est extrêmement préoccupant et cela pourrait avoir de graves répercussions sur la stabilité et la sécurité de la Syrie et du monde entier. Par conséquent, nous soulignons qu'il est impératif de continuer à collaborer avec les États parties et l'OIAC pour éliminer totalement cette menace. Nous soulignons également l'importance de continuer à lutter contre l'organisation terroriste Daech et d'intensifier encore nos efforts pour l'empêcher de reconstituer ses rangs et ses capacités de combat et d'acquérir et d'utiliser des armes chimiques.

Pour terminer, les Émirats arabes unis soulignent l'importance de progresser sur le dossier chimique, conformément à la résolution 2118 (2013), ainsi que sur toutes les questions liées au règlement de la crise syrienne.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour vous souhaiter la bienvenue à la présidence, Madame la Présidente, et vous assurer de notre plein appui. Je tiens également à souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos collègues de l'Albanie, du Brésil, des Émirats arabes unis, du Gabon et du Ghana. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux.

Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé, ainsi que le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de son rapport mensuel (voir S/2021/1103). Alors que nous entamons une nouvelle année, je pense moi aussi que la présente séance est l'occasion de passer en revue les faits et les progrès accomplis sur cette question inscrite depuis longtemps à l'ordre du jour du Conseil.

Avant le début du conflit en 2011, la Syrie disposait d'un vaste programme d'armes chimiques. En 2013, à la suite de plusieurs attaques à l'arme chimique, notamment l'attaque de grande envergure commise dans la Ghouta en août de la même année, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2118 (2013), exigeant de la Syrie qu'elle coopère pleinement avec l'OIAC concernant la destruction rapide de son programme d'armes chimiques.

Toutefois, malgré la coopération internationale sur la destruction des stocks d'armes chimiques déclarés par la Syrie en 2013, il est apparu par la suite que la Syrie avait conservé des capacités en matière d'armes chimiques, en violation de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques.

De nouvelles attaques à l'arme chimique ont été commises. Par ailleurs, les enquêtes approfondies des experts de l'OIAC et celles menées conjointement par les experts l'OIAC et de l'ONU ont confirmé que le régime syrien a utilisé des armes chimiques, notamment du chlore et du sarin, à au moins huit reprises durant le conflit. Ces attaques du régime ont tué et blessé des centaines d'innocents. Il a été établi que le groupe terroriste Daech a, pour sa part, utilisé de telles armes à trois reprises.

Aujourd'hui, plus de huit ans après l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques, les rapports mensuels du Directeur général de l'OIAC, qui sont pratiquement au nombre de 100, confirment qu'il reste 20 questions en suspens relatives à la déclaration initiale de la Syrie. Il ne s'agit pas de questions mineures ou de détails techniques, mais de questions portant notamment sur la production non déclarée et la militarisation de produits chimiques toxiques, et sur les quantités importantes d'agents de guerre chimique et de munitions chimiques dont on ignore le sort.

Au cours des 12 derniers mois, la Syrie a continué à ne pas s'acquitter de ses obligations. Elle a refusé à plusieurs reprises de délivrer des visas au personnel de l'OIAC, n'a fait aucun effort sérieux pour rencontrer les experts du Secrétariat technique et a affiché un mépris total pour les décisions du Conseil exécutif de l'OIAC et de la Conférence des États parties.

Depuis les huit dernières années, le respect du principe de responsabilité et l'action efficace du Conseil pour faire respecter la résolution 2118 (2013) ont été entravés par la menace ou l'emploi du veto et par une campagne de désinformation concertée visant à dénigrer et à remettre en cause l'OIAC et ses conclusions.

Par conséquent, en 2022, mettons de côté les motivations politiques étroites et unissons-nous en faveur de la pleine application de la résolution 2118 (2013). Cela signifie qu'il faut garantir la destruction complète et vérifiée du programme d'armes chimiques syrien et amener les personnes qui ont utilisé ces armes à répondre

de leurs actes. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions mettre un terme à la prolifération des armes chimiques et faire passer le message que leur utilisation est inacceptable.

M. Hoxha (Albanie) : Comme je prends la parole pour la première fois au Conseil, je souhaite vous féliciter, Madame la Présidente, d'assumer la présidence du Conseil pendant le mois de janvier et vous assurer de notre plein soutien dans la mise en œuvre d'un programme de travail riche et ambitieux.

Je remercie tous mes collègues pour leurs chaleureux messages de bienvenue à l'égard de mon pays et des autres nouveaux membres du Conseil. Je remercie également M^{me} Nakamitsu pour les éclairages apportés.

Nous venons d'entendre que le constat fait ici même par plusieurs membres du Conseil il y a moins d'un mois (voir S/PV.8921) reste le même : les autorités syriennes ne souhaitent pas coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) concernant l'élimination complète et vérifiable du programme d'armes chimiques de la Syrie. Nous déplorons cette attitude.

Le Secrétariat technique de l'OIAC reste d'avis qu'à ce stade, en raison des insuffisances et des incohérences identifiées, ainsi que des divergences non résolues, la déclaration soumise par la République arabe syrienne ne peut être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

La Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques a décidé en avril 2021 de suspendre la Syrie. En tant que membre du Conseil exécutif de l'OIAC depuis novembre 2021, l'Albanie ne pourra accepter de consentir au rétablissement des droits et des privilèges de la Syrie que lorsque le Directeur général de l'OIAC aura signalé que la Syrie a satisfait à toutes les demandes. Nous venons d'entendre encore une fois aujourd'hui que ce n'est pas du tout le cas.

À cet égard, nous réitérons l'importance et l'urgence pour la Syrie de coopérer pleinement avec le Secrétariat technique. La Syrie doit répondre de manière claire et sans ambiguïté et ne peut choisir ni les inspecteurs ni les obligations qu'elle doit respecter. Toute tentative de politiser le travail de l'OIAC ne servirait qu'à retarder la mise en œuvre par la Syrie de la résolution 2118 (2013) et nuirait à la noble mission de l'OIAC en tant que gardienne de la Convention, dont le but est un monde sans armes chimiques. La clôture rapide des

enquêtes sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie permettra au Conseil de soutenir plus efficacement le peuple syrien dans sa quête d'un avenir pacifique.

L'Albanie réaffirme sa condamnation ferme de l'utilisation d'armes chimiques par tout acteur et en toutes circonstances, la considérant comme une violation grave du droit international, et exige que tous ceux qui utilisent ou ont utilisé des armes chimiques soient identifiés et tenus responsables. À cet effet, le Conseil de sécurité doit maintenir son message fort et clair sur le respect de l'interdiction internationale des armes chimiques et veiller à ce qu'elles ne soient plus jamais utilisées, ni en Syrie ni ailleurs. C'est là notre manière d'assumer la responsabilité morale envers les victimes de guerres chimiques.

Enfin, l'Albanie continuera à soutenir le peuple syrien dans la poursuite de son avenir dans la paix et la justice et espère que la voix des Syriens sera entendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Norvège.

Je tiens à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé sur les progrès réalisés en vue de l'élimination complète du programme d'armes chimiques syrien.

L'interdiction internationale de l'utilisation des armes chimiques doit rester une priorité absolue pour le Conseil de sécurité. Nous réaffirmons notre ferme condamnation de tout emploi d'armes chimiques à tout moment et par qui que ce soit. En ce début d'année, disons clairement que nous devons aux victimes de veiller à ce que les attaques à l'arme chimique ne restent pas impunies.

Pour ce qui est du dernier rapport du Directeur général, nous jugeons encourageantes deux évolutions positives que nous voudrions souligner. Tout d'abord, nous nous félicitons du déploiement de la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en Syrie, entre le 28 novembre et le 10 décembre 2021. Les efforts consentis par la mission pour recueillir des informations et mener des entretiens en rapport avec plusieurs événements survenus en 2017 dans la province de Hama sont essentiels pour garantir l'application du principe de responsabilité.

De même, nous sommes heureux de noter que, toujours en décembre dernier, le Secrétariat technique a mené la huitième série d'inspections des installations du Centre d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya.

Après de nombreux mois sans inspections ni missions de collecte de renseignements, nous espérons que ces récentes évolutions favoriseront une nouvelle dynamique de progrès sur ce dossier en 2022. Nous attendons avec intérêt leurs rapports au Conseil. Pourtant, pour mettre pleinement en œuvre la résolution 2118 (2013), il reste de nombreux obstacles à surmonter et des questions qui nécessitent notre attention immédiate.

Il faut notamment remédier aux retards persistants dans la délivrance de visas à l'Équipe d'évaluation des déclarations. Je tiens à souligner qu'il incombe à la Syrie de coopérer pleinement avec l'OIAC. La résolution 2118 (2013) mentionne explicitement l'obligation de la Syrie d'accepter le personnel désigné par l'OIAC et de lui accorder un accès immédiat et sans restriction, ainsi que le droit d'inspecter tout site.

Cela m'amène à mon point suivant. L'OIAC a demandé des informations supplémentaires sur une attaque signalée contre une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques qui aurait abrité du matériel pertinent pour une enquête en cours de l'OIAC. L'OIAC a également demandé que soient déclarés tous les types et toutes les quantités non déclarés d'agents neurotoxiques produits ou transformés en armes dans une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques. Il est essentiel que la Syrie satisfasse à ces demandes.

De même, 20 points de la déclaration initiale de la Syrie restent en suspens. Nous exhortons la Syrie à fournir suffisamment d'informations et d'explications techniques pour clore ces questions en suspens.

Enfin, il est impératif que la Syrie prenne les mesures qui s'imposent pour que soit levée la suspension de ses droits et privilèges en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques.

Pour conclure, je tiens à souligner que la coopération est indispensable pour régler toutes les questions en suspens et parvenir enfin à l'élimination complète du programme d'armes chimiques syrien, après huit longues années d'efforts.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices de bien vouloir limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de cinq minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Soyez assurée que nous sommes prêts à collaborer avec vous et à vous informer des derniers événements survenus en Syrie. Je félicite également les membres qui ont rejoint le Conseil au début de cette année.

La participation aujourd'hui des cinq nouveaux membres pour la première fois à la séance du Conseil sur le dossier chimique syrien nous amène à rappeler certains des principaux éléments de la question.

Premièrement, le Gouvernement syrien condamne l'utilisation d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par qui que ce soit et dans quelques circonstances que ce soit. Nous soulignons que nous n'avons jamais utilisé aucun type de ces armes interdites ni aucun produit chimique toxique, malgré les graves difficultés auxquelles l'Armée arabe syrienne et ses alliés sont confrontés du fait des crimes commis par les organisations terroristes et leurs commanditaires.

Deuxièmement, l'État syrien a décidé en 2013 d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques. Nous avons coopéré avec l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour éliminer nos stocks d'armes chimiques et nos installations de fabrication. Nous avons achevé ce processus en un temps record et d'une manière sans précédent à la mi-2014, comme le confirment les rapports de l'organisation compétente.

Troisièmement, alors que le Gouvernement syrien a coopéré avec l'OIAC et s'est acquitté des obligations que lui impose la Convention, certains pays occidentaux ont fabriqué des mensonges, lancé des campagnes de désinformation et exercé des pressions pour faire adopter des résolutions et créer des mécanismes illégaux, tels que l'Équipe d'enquête et d'identification, ce qui constitue clairement une politisation et un détournement du travail technique de l'OIAC et un nouvel exemple des politiques hostiles de ces pays occidentaux à l'encontre de la Syrie. Du fait de ces pratiques, les rapports du Secrétariat technique et de ses équipes sont désormais un

élément essentiel de la campagne hostile contre la Syrie, ce qui a nui gravement aux travaux de l'organisation, à la crédibilité de ses rapports et au professionnalisme de son personnel.

Quatrièmement, le 10 décembre 2021, le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés a envoyé une lettre au Directeur général de l'OIAC, dans laquelle il a expliqué la position du Gouvernement syrien concernant les rapports du Secrétariat technique et les informations inexactes qu'ils contiennent, qui sont devenus le fondement et le prétexte des accusations sans fondement portées contre la Syrie au sein des organes de décision de l'OIAC. La Haute-Représentante pour les affaires de désarmement a évoqué la lettre que je lui ai envoyée pour lui faire part de nos préoccupations. Dans sa lettre, le Ministre des affaires étrangères et des expatriés a souligné que malgré sa déception face à l'approche erronée et déséquilibrée de l'OIAC, la Syrie continuerait de coopérer de manière constructive avec le Secrétariat technique et ses équipes.

En ce qui concerne les récents événements relatifs à la coopération entre la Syrie et l'OIAC depuis la dernière séance du Conseil (voir S/PV.8921), les coordonnateurs nommés par les deux parties poursuivent les préparatifs de la réunion entre le Ministre des affaires étrangères et le Directeur général de l'OIAC afin de convenir d'un ordre du jour qui permettra de mener des discussions exhaustives et objectives sur toutes les questions. L'Accord tripartite a été prorogé pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin. La Syrie a présenté son quatre-vingt-dix-septième rapport mensuel le 16 décembre 2021. Le Gouvernement syrien a également facilité la huitième série d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya du 10 au 17 décembre 2021. Par ailleurs, le Gouvernement syrien a facilité la visite de la mission d'établissement des faits avant la fin de 2021 afin qu'elle puisse achever les enquêtes sur les faits survenus dans le gouvernorat de Hama en 2017. Cinq ans après l'emploi d'armes chimiques dans cette région par des organisations terroristes, ces enquêtes ne sont toujours pas terminées, ce qui soulève les questions suivantes.

Pourquoi les enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques par des groupes terroristes, tels que Daech et le Front Nosra, ont-elles pris du retard ? Pourquoi certains cherchent-ils à dissimuler ces faits, qui ont été pourtant confirmés par les rapports de l'ONU ? Ce qui ressort des conclusions préalables concernant ces enquêtes contenues dans la déclaration des États-Unis

d'Amérique, avant même la publication d'un quelconque rapport à leur sujet, démontre clairement la politisation de la question et la mésinformation entourant ce dossier. Cela expose ceux qui essaient de tirer des conclusions hâtives et de lancer de fausses accusations.

En ce qui concerne la visite de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC pour organiser le vingt-cinquième cycle de consultations, ma délégation rappelle que le Gouvernement syrien a accueilli favorablement l'annonce de cette visite et que nous avons demandé le remplacement d'un de ses membres. Nous avons également approuvé la proposition d'organiser la réunion à La Haye. Cependant, la réunion n'a pas pu se tenir parce que le Secrétariat technique ne l'a pas financée. Je m'étonne donc que ma collègue, la représentante des États-Unis d'Amérique, ait déclaré que la Syrie avait refusé de participer à la réunion.

Ma délégation réaffirme que l'Équipe d'évaluation des déclarations a été créée pour aider le Gouvernement syrien. Ce n'est pas une équipe d'enquête et elle n'est pas chargée d'évaluer des informations. La Syrie n'a fait obstacle à aucun des 24 cycles de consultations qui ont été organisés en huit ans. Ma délégation considère que les informations contenues dans le dernier rapport du Directeur général (voir S/2021/1103), qui corrige les informations contenues dans le rapport précédent (voir S/2021/989) concernant la délivrance de visas aux membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations, en précisant que le problème ne concerne qu'un seul membre et non toute l'équipe, confirment l'exactitude et la crédibilité des informations fournies par la Syrie. Les deux équipes du Secrétariat technique que j'ai mentionnées précédemment se sont rendues en Syrie en l'espace de moins d'un mois. C'est une preuve irréfutable de l'excellente coopération de la Syrie avec l'OIAC. Cela réfute également de manière catégorique les accusations selon lesquelles la Syrie entrave les travaux du Secrétariat technique, notamment en refusant de délivrer des visas à ses membres.

En ce qui concerne les références aux deux cylindres de chlore liés à l'incident qui se serait produit à Douma, mon pays rejette toutes les tentatives de détourner l'attention de l'attaque israélienne contre l'une des installations déclarées, qui a conduit à la destruction des deux cylindres, qui constituent une preuve physique. La Syrie souligne que compte tenu de la revendication par Israël de cette attaque, notamment par le Ministre du renseignement et par de multiples médias, Israël doit être condamné et rendre des comptes, non seulement

pour cette attaque, mais pour toutes ses attaques contre la souveraineté de la Syrie, dont la dernière en date est l'attaque contre la zone commerciale du port de Lattaquié il y a quelques jours, et pour son occupation du Golan arabe syrien et la poursuite de ses activités de peuplement illégales.

En conclusion, la Syrie réitère son rejet de toutes les tentatives visant à remettre en cause sa déclaration initiale ou sa coopération avec l'OIAC et son Secrétariat technique. Nous dénonçons toutes les accusations sans fondement basées sur des informations erronées et les conclusions hâtives découlant d'une mauvaise interprétation et de présomptions, en l'absence de preuves physiques. La Syrie réaffirme que certaines des questions techniques abordées par l'autorité nationale syrienne et le Secrétariat technique peuvent avoir de multiples interprétations scientifiques et doivent faire l'objet de discussions et de recherches. Elles ne peuvent pas être réglées de manière hâtive ou sélective.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République islamique d'Iran.

M^{me} Ershadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous souhaitons plein succès aux nouveaux membres du Conseil.

Nous réaffirmons notre position de longue date et fondée sur des principes, à savoir que nous condamnons fermement l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances. Le seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées est de les détruire et de les éliminer totalement dans le monde entier, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que ces armes ne seront plus fabriquées ou utilisées à l'avenir.

Tel est en effet l'objectif principal de la Convention sur les armes chimiques, qui ne pourra être atteint que grâce à la mise en œuvre complète, équilibrée, efficace et non discriminatoire de la Convention, ainsi que par son universalité. Il est particulièrement préoccupant de constater que cet objectif ne s'est toujours pas concrétisé en raison du non-respect par les États-Unis d'Amérique, seul État partie détenant encore des armes chimiques, de leurs obligations concernant le délai fixé après prorogation pour la destruction des armes chimiques. Un autre obstacle à cet égard est l'absence

d'universalité de la Convention. Pour atteindre ce noble objectif, il faut contraindre le régime israélien à adhérer à la Convention sans aucune condition préalable et sans plus tarder.

Nous mettons une nouvelle fois en garde contre les graves conséquences de la politisation de la mise en œuvre de la Convention sur son autorité et sa crédibilité, et par conséquent, nous appelons à la dépolitisation des travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Les États parties doivent s'abstenir d'exploiter l'organisation pour poursuivre des objectifs nationaux à des fins politiques.

Dans ce contexte, alors que des efforts considérables ont été déployés par le Gouvernement syrien pour s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention, notamment la destruction complète, dans les meilleurs délais et dans des conditions rigoureuses, de l'ensemble de ses 27 installations de fabrication d'armes chimiques, comme vérifié par l'OIAC, rien ne saurait justifier la tenue de séances mensuelles du Conseil pour examiner le dossier syrien. Au lieu de contribuer aux objectifs énoncés dans la Convention, ces séances en sapent l'autorité ainsi que la crédibilité de l'OIAC. Qui plus est, elles creusent plus encore le déficit de confiance à l'égard du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons de la présentation par la Syrie de son quatre-vingt-dix-septième rapport mensuel sur ses activités liées à la destruction des armes chimiques et de leurs sites de production. Nous notons également la récente prorogation de six mois de l'Accord tripartite entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'OIAC et la République arabe syrienne.

La République islamique d'Iran demande une nouvelle fois que soient garantis l'indépendance, l'impartialité et le professionnalisme de l'OIAC.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Keçeli (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous vous félicitons, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et leur adressons tous nos vœux de succès.

Nous remercions la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

S'il est une conclusion claire que l'on peut tirer du quatre-vingt-dix-neuvième rapport mensuel (voir S/2021/1103) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), c'est que le régime d'Al-Assad continue de contrevenir à ses obligations. L'OIAC ne peut confirmer que la déclaration relative aux armes chimiques présentée par le régime syrien est exacte et complète.

Malgré des appels répétés, le régime d'Al-Assad ne fournit pas les informations qui permettraient de révéler la véritable nature et l'ampleur de son programme d'armes chimiques. La déclaration est truffée d'incohérences, de lacunes et de disparités. En effet, il y a au moins 20 questions toujours en suspens dans la déclaration du régime.

Dans ce contexte, la découverte d'une installation de fabrication d'armes chimiques en Syrie ne fait qu'aviver notre inquiétude. Le refus du régime de fournir des informations sur ce site constitue une violation flagrante de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). En outre, le régime d'Al-Assad doit encore rendre compte du déplacement non autorisé de deux cylindres de chlore liés à l'attaque chimique de Douma.

La non-délivrance de visas aux fonctionnaires du Secrétariat technique est un autre exemple concret du fait que le régime ne respecte pas ses obligations.

Ce type de comportement est inacceptable et appelle un message fort de la part du Conseil. C'est pourquoi nous demandons une nouvelle fois au Conseil de sécurité d'agir dans l'unité pour assurer la pleine mise en œuvre de la résolution 2118 (2013).

La Turquie condamne fermement l'emploi d'armes chimiques où que ce soit, par qui que ce soit et en toutes circonstances. Tout au long du conflit syrien, le régime d'Al-Assad a employé à plusieurs reprises des armes chimiques contre son propre peuple. L'audace du régime d'Al-Assad démontre les graves conséquences de l'impunité, et pourtant son bilan ne cesse de s'aggraver à ce jour.

Nous rappelons une fois de plus à ceux qui enhardissent le régime d'Al-Assad leur responsabilité au titre de la Charte des Nations Unies. Nous ne pouvons pas tourner le dos aux civils innocents en Syrie, qui ont subi des horreurs inimaginables, dont les poumons ont été ravagés par les armes chimiques et dont les enfants méritent un avenir libéré de la peur. La Turquie continuera d'appuyer les efforts visant à mettre fin à l'impunité, car il s'agit d'une condition préalable indispensable à la justice et à une paix durable en Syrie.

Nous réaffirmons notre soutien aux enquêtes objectives, impartiales et professionnelles menées par le Secrétariat technique de l'OIAC.

La séance est levée à 16 h 45.